

Conseil des gouverneurs

GOV/2009/35/Corr.1
12 juin 2009

Français seulement

Réservé à l'usage officiel

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire
(GOV/2009/33)

Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1835 (2008) du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran

Rectificatif

Remplacer la quatrième phrase du paragraphe 5 par le texte suivant :

« Pour une inspection, faite le 19 mai 2009, l'accès à l'installation n'a pas été accordé par l'Iran dans les délais convenus à cause d'un exercice de sécurité en cours qui avait été notifié au préalable à l'Agence. »